

Les prés dans les sociétés rétro-littorales : l'exemple de la Blanchardais (Vue, Loire-Atlantique) au xv^e siècle

Brice Rabot

Volume 22, numéro 1, avril 2022

Varia

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1092292ar>

DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.35523>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Rabot, B. (2022). Les prés dans les sociétés rétro-littorales : l'exemple de la Blanchardais (Vue, Loire-Atlantique) au xv^e siècle. *VertigO*, 22(1), 1–23.
<https://doi.org/10.4000/vertigo.35523>

Résumé de l'article

Les sources relatives à l'élevage et à l'exploitation des prés en France, et plus précisément en Bretagne méridionale à la fin du Moyen Âge, restent rares et d'ampleur limitée. Ce trait explique en partie l'absence d'intérêt des chercheurs. L'ouverture aux autres disciplines, en particulier la géographie, permet d'élargir les réflexions en posant la question des rapports aux territoires. Comment les paysans et les seigneurs ont-ils mis en valeur des espaces fragiles, soumis régulièrement aux inondations ? Comment ont-ils écoulé les productions sur les marchés locaux et extérieurs ? Comment la mise en valeur des prés a-t-elle marqué, en retour, l'organisation sociale ? La proximité du littoral et des marées a-t-elle eu un impact notable sur ces territoires ? Ces questions sont autant de pistes auxquelles cet article se propose de réfléchir, en partant de la série comptable de la Blanchardais, seigneurie foncière implantée en rive gauche de l'estuaire de la Loire, dans la commune de Vue (aujourd'hui située dans la région française de la Loire-Atlantique). La proximité de grandes voies de communication a incontestablement facilité les échanges. Mais d'autres aspects sont à prendre en compte, en croisant les cartes et les données tirées des archives.



Les prés dans les sociétés rétro-littorales : l'exemple de la Blanchardais (Vue, Loire-Atlantique) au xv^e siècle

Brice Rabot

Introduction

- 1 En 2008, dans une communication portant sur les prés et les pâturages dans l'ouest de la France aux xi^e-xiv^e siècles, Daniel Pichot introduisait ainsi ses propos : « L'Ouest, terre de l'herbe, image d'aujourd'hui qui interroge l'historien » (Pichot, 2008, p. 45). Quelques lignes plus loin, D. Pichot invitait les chercheurs à se pencher sur cette réalité multiforme en partant des derniers acquis de l'historiographie. La question des prés ne saurait être résumée à la seule exploitation de l'herbe ou des espaces laissés aux bêtes. Elle recoupe plus largement des aspects d'ordre juridique - comment organiser les espaces et les droits ? ; géographiques - les prés sont-ils au cœur des enjeux agricoles ? ; ou encore anthropologiques - quels sont les rapports de force et comment s'instaurent les équilibres ? Ces quelques éléments conduisent à reconsidérer les prés en les replaçant dans une perspective environnementale, les prés s'inscrivant d'abord dans un terroir ainsi qu'une dynamique (Ciriacono, 1994 ; Lavaud, 2001, 2002 ; Burnouf et Leveau, 2004 ; Verger, 2005, 2009 ; Athimon et *al.*, 2016), ainsi que dans une perspective sociale, quels liens les sociétés en arrière des littoraux, avec des possibilités d'échanges à différentes échelles, entretiennent-elles avec les prés (Becerra et Peltier, 2009) ?
- 2 La seigneurie de la Blanchardais, implantée à Vue, en rive gauche de l'estuaire de la Loire, est parfaitement appropriée pour mener une telle investigation. La Blanchardais est en premier lieu représentative des structures seigneuriales rurales qui organisent le comté de Nantes au xv^e siècle. Petite structure de plus d'une centaine de livres de revenus annuels, la Blanchardais nous a transmis une série comptable tout à fait

exceptionnelle par sa continuité chronologique, de 1429 au seuil du XVI^e siècle¹. Cette série est un atout indispensable pour aborder la question des prés, qui se résume trop souvent dans les autres actes – aveux ou dénombremments, appelés minus en Bretagne² (Rabot, 2017a, p. 161-163) – à une litanie de terres énumérées les unes à la suite des autres, sans indications concernant les revenus, les modes de faire-valoir ou encore l'usage des prés : communaux, biens rattachés aux censives ou aux métairies, position précise dans le terroir³, *et cetera*.

- 3 La série comptable de la Blanchardais laisse entrevoir les usages et surtout les profits tirés de l'exploitation de prés, au cœur de la seigneurie, en l'Île de Vue. Ce territoire est détaché de la réserve pour être mis à ferme chaque année, à compter de la décennie 1420, procurant des revenus très fluctuants⁴. Dans le même temps, les paysans avaient le droit de mettre en pâture leurs bêtes dans un espace qui s'apparente fort à des communaux, comme le laissent sous-entendre les sources⁵. Cet enchevêtrement pose une première question : les prés de l'Île de Vue étaient-ils dans la réserve seigneuriale ou étaient-ils régis par un autre statut ?
- 4 À compter de la décennie 1450, la série comptable révèle une multiplication des inondations, qui viennent perturber les fragiles équilibres. L'herbe n'est plus fauchée et les conflits d'usage avec les tenanciers semblent poindre plus régulièrement. Comment les prés de l'Île de Vue étaient-ils organisés ? Les recoupements avec les autres sciences, comme la géographie physique et son approche morphologique, sont les bienvenus pour comprendre pour quelles raisons ces territoires suscitaient autant d'intérêt. La continuité chronologique, malgré quelques lacunes, rappelons-le, remet dans le temps long des historiens les indications comptables.
- 5 Tous ces éléments justifient de se pencher sur le contexte de la Blanchardais en jouant sur les échelles pour saisir les enjeux agraires dans un territoire au bord de l'estuaire de la Loire, à une trentaine de kilomètres de Nantes et à une vingtaine de kilomètres de l'océan Atlantique, par où transitaient les routes commerciales (Touchard, 1967, p. 5, 27). Comment concilier ces différents éléments ? Les seigneurs de la Blanchardais ont-ils cherché à le faire dès le début du XV^e siècle ? N'ont-ils pas choisi d'autres réseaux pour écouler les productions agricoles ? À qui était destinée l'herbe fauchée ? Peut-on déceler des dynamiques d'échanges extérieures ?
- 6 Après avoir présenté le cadre géographique et documentaire, les enjeux et droits seront interrogés, pour conclure sur la question des rapports économiques et sociaux avec les preneurs de ferme et les relations entre seigneurs et tenanciers.

Le cadre géographique et documentaire de la recherche

- 7 Comme toute enquête historique, il convient de présenter les singularités du territoire étudié pour souligner son intérêt. L'ouverture aux autres disciplines est ici indispensable pour éclairer des réalités où persistent de nombreuses zones d'ombre.

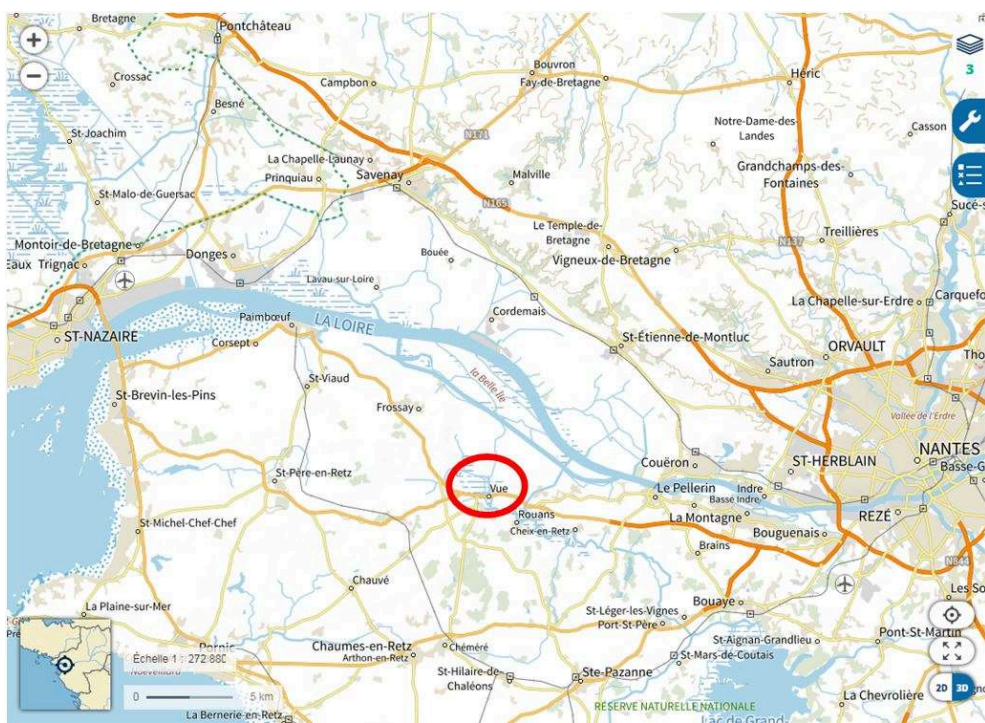
La situation générale

- 8 L'eau est indispensable pour faire croître les cultures. Les prés n'échappent pas à cette règle, surtout lorsque, comme dans le cas de la Blanchardais, les surfaces accueillent

fauche d'herbe et pâturages à d'autres moments de l'année, sur lesquels nous reviendrons. Le relief occupe une place centrale avec des parcelles qui doivent être suffisamment proches d'un cours d'eau et en même temps à l'écart des excès pour éviter toute perte et/ou limiter les préjudices.

- 9 L'estuaire de la Loire répond tout à fait à cette problématique. Depuis Nantes jusqu'à Saint-Brévin et Saint-Nazaire, ce territoire s'inscrit dans un relief composite de faible altitude (Sellier, 2012, fig. 1 p. 45 et 2 p. 48). L'estuaire de la Loire offre de nombreux atouts : axe de communication majeur vers Nantes ou l'océan Atlantique (Chauvet, 1987, p. 127-154), il présente une position de carrefour, dont les seigneurs tirent profit avec des droits de passage (Rabot, 2017a, annexe IV, carte 10, p. VI).
- 10 Vue est idéalement située entre les paroisses de Saint-Brévin et de Nantes, à mi-chemin de l'une et de l'autre. Au pied du coteau de Saint-Père-en-Retz, Vue est traversée par l'Acheneau, exutoire reliant le lac de Grand-Lieu à la Loire (Sarrazin, 1988, p. 138 ; Maître, 2017). D'une altitude maximale de 61 mètres (Sellier, 2012, p. 47), ce coteau limite les relations avec l'arrière-pays terrestre, autrement dit le pays de Retz. La plate-forme de Saint-Viaud à l'ouest bloque en partie les écoulements. La paroisse de Vue se trouve enchâssée dans une vaste zone de marais qui s'étend plus largement du Pellerin à l'est à Paimbœuf à l'ouest, soit une zone d'une longueur de près de 30 kilomètres (cartes 1 et 2).

Carte 1. Situation de la paroisse de Vue au sein de l'estuaire de la Loire



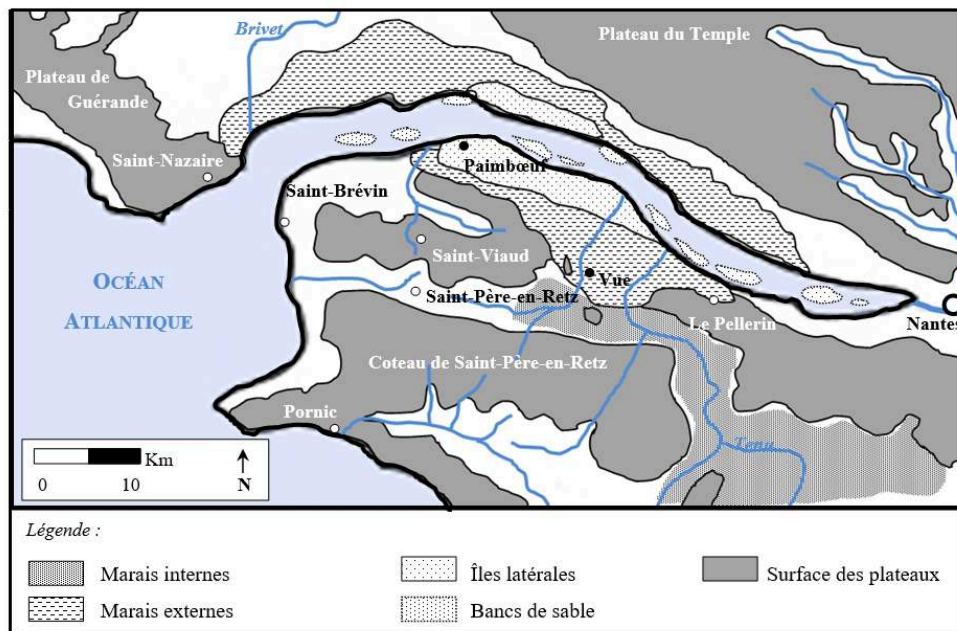
Géoportail

- 11 Les eaux de la Loire sont chargées en sédiments vaseux qui compliquent la mise en valeur. Les altitudes des marais externes, de l'ordre de deux à trois mètres, débouchent sur les rives de l'estuaire, à travers des vasières et des marais roseliers⁶. Les terrains sont mal drainés comme en attestent les « îles » ou « maroys/marois » disséminés dans les registres de compte. Le Tenu – Acheneau jusqu'à Vue – s'étend sur 40 kilomètres, de

Machecoul à la Loire, avec un très faible dénivelé, de l'ordre de 0,80 mètre maximum (Gras, 1984). Lors des épisodes de grande marée, l'écoulement des eaux jusqu'à l'estuaire est très problématique.

- 12 Les cours d'eau du pays de Retz sont très morcelés, appartenant à des bassins versants différents qui s'écoulent dans des axes opposés, le plus souvent coudés (carte 2 ; Sellier, 2013, p. 9). Les cours d'eau ne sont par conséquent pas toujours adaptés au relief de leurs tracés : les géographes parlent d'épigénies pour désigner ce phénomène. S'ajoutent à ces questions les problématiques de débit des eaux. Lors des épisodes de crues, la Boulogne peut apporter au lac de Grand-Lieu jusqu'à 10 000 mètres cubes d'eau quotidiennement, l'Ognon 2 000 mètres cubes ; l'Acheneau/Tenu ne peut guère évacuer plus de 2 000 mètres cubes chaque jour (Sarrazin, 1988, p. 72). Le risque d'inondation est donc particulièrement prégnant à Vue.
- 13 Le contrôle du niveau de l'eau est dans ces conditions indispensable pour assurer l'implantation des hommes et des activités (Verger, 2005, p. 120-233). Aucune levée ou équipement spécifique ne sont indiqués dans le cas de la Blanchardais. Il s'ensuit une vulnérabilité aux inondations, comme en atteste le nom des terres mises en pâture ou consacrées à la fauche de l'herbe : l'île de Vue. Les terres en hauteur sont consacrées à la céréaliculture, avec de nombreuses tenures.

Carte 2. Présentation simplifiée de la géomorphologie de l'estuaire de la Loire



Réalisation : B. Rabot

Carte réalisée d'après Sellier (2012, fig. 2 p. 48).

- 14 Tous ces éléments expliquent que les campagnes entourant Vue soient soumises au rythme des eaux, avec des milieux amphibies partiellement et périodiquement immergés, comme nous allons le voir à présent.

Les prés de l'Île de Vue

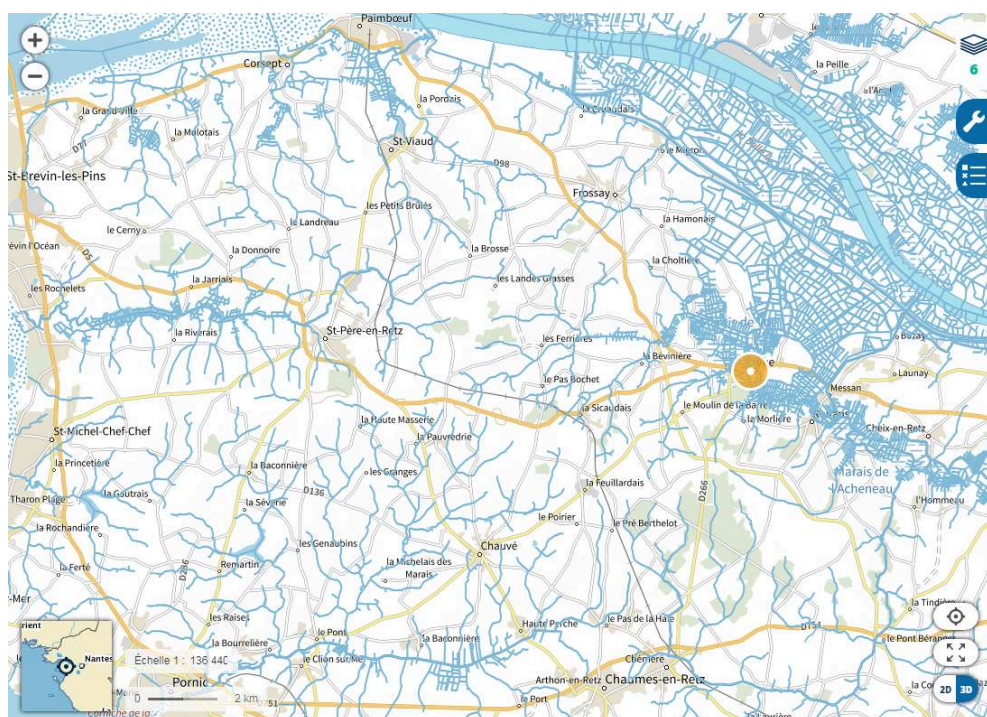
- 15 Les seigneurs de la Blanchardais et leurs tenanciers ont parfaitement su tirer parti de cette situation pour organiser au mieux la mise en valeur agricole⁷ (cartes 3 et 4). Les cultures céréalières n'étant pas possibles en contrebas de l'Île de Vue, les terres ont été orientées vers l'élevage, avec la mise en place de parcours pour les pâturages. Aucun mur ou talus ou haie n'apparaissent dans les comptes. Le relief et le morcellement des terres avec les marais devaient être jugés suffisants pour pouvoir accueillir en toute sécurité les bêtes, sans qu'elles ne dégradent les cultures. Aucune querelle ou divagation en ce sens ne transparait là encore dans les registres de compte ou dans les aveux⁸ qui nous sont parvenus.

Carte 3. Localisation des principales parcelles agricoles et marais dans le terroir de Vue



Géoportail

Carte 4. Réseau hydrographique de la rive gauche de l'estuaire de la Loire



Géoportail

- 16 Nous ne disposons pas non plus de registres d'assises qui nous permettraient d'approfondir cette enquête. Seule la seigneurie de Bois-Colombin, à une quarantaine de kilomètres au sud-est, en bordure du Poitou, nous a légué un tel document⁹. À l'intérieur du registre d'assises de Bois-Colombin, les affaires portées en justice pour des dégradations liées aux bêtes en errance ne concernent que 1,4 % du total des cas litigieux et les amendes restent très limitées, de l'ordre de cinq sous. Les sanctions étaient peu dissuasives. Les receveurs de la Blanchardais confiaient l'exploitation des terres de l'Île de Vue à des fermiers, qu'ils sélectionnaient dès le départ. Les risques de conflits étaient dans ces conditions beaucoup plus limités. Les fermiers avaient tout intérêt à se prémunir d'éventuels dégâts pour ne pas obérer leurs profits, qui restent par ailleurs totalement inconnus. L'examen des comptes de la Blanchardais permet de répertorier la fréquence des inondations et leur répartition annuelle. Le tableau suivant recense toutes les occurrences (tableau 1), lorsque les fauchages ou les fermes n'ont pu être correctement réalisés.

Tableau 1. Indications dans les comptes de la Blanchardais de recettes perturbées par les intempéries dans la seconde moitié du xv^e siècle

Année	Cote	Lieu de conservation	Référence	Nature des intempéries	Conséquences sur les recettes
1449	1 E 221 (3)	ADLA	F° 4 v°	Inondations	La ferme d'un pré n'a pas été levée ni attribuée.
1457	1 E 222 (1)	ADLA	F° 7 v°, 8 r°-v°, 9 r°	Inondations	Les fermes de plusieurs prés n'ont pas pu être effectuées et il n'y a eu aucun revenu pour ces années.

1458					
1459					
1460					
1467	1 E 222 (3)	ADLA	F° 10 v°	Inondations	Les fermes de plusieurs prés n'ont pas pu être effectuées et il n'y a eu aucun revenu pour ces années.
1468					
1469	1 E 222 (1)	ADLA	F° 7 r°	Inondations et grêles	Des prés et des roseraies n'ont pas pu être exploités.
1472	1 E 222 (4)	ADLA	F° 5 v°, 6 r°, 18 v°, 19 r°- v°	Inondations	Les fermes de plusieurs prés n'ont pas pu être effectuées et il n'y a eu aucun revenu pour ces années.
1473					
1474					
1475	1 E 223 (1)	ADLA	F° 12 r°, 19 v°	Inondations	Les fermes de plusieurs prés n'ont pas pu être effectuées et il n'y a eu aucun revenu pour cette année.
1484	1 E 223 (2)	ADLA	F° 10 v°, 11 v°	Inondations	Les fermes de plusieurs prés n'ont pas pu être effectuées et il n'y a eu aucun revenu pour ces années.
1485					
1487	1 E 223 (3)	ADLA	F° 5 r°, 6 r°	Inondations	Les fermes de plusieurs prés n'ont pas pu être effectuées et il n'y a eu aucun revenu pour ces années.
1488					
1489					
1490					
1511	1 E 223 (6)	ADLA	F° 19 v°	Inondations	Les fermes de plusieurs prés n'ont pas pu être effectuées et il n'y a eu aucun revenu pour cette année.

- 17 Certains épisodes donnent lieu à des estimations des pertes, qui demeurent très rares au total. La fluctuation des montants des fermes d'une année sur l'autre et d'un cas à l'autre empêche toute généralisation. Les revenus tirés directement de l'exploitation des prés et de la vente de l'herbe sur les marchés intérieur et extérieur nous échappent également du fait de la mise à ferme. Les seigneurs pouvaient prendre en charge directement cette activité, comme le souligne Jean-Luc Sarrazin (1981, p. 140, note 18). Les moines de Buzay échangeaient ainsi les foins et le bétail, exploités notamment en bordure de l'île de Vue et des îles en Loire. Le mandement rendu par le duc Jean V le 25

février 1441 (n. st.) le relate, tout en apportant de précieuses indications au sujet de droits de passage contestés entre les moines de Buzay et le seigneur de Vigneux¹⁰. D'autres éléments peuvent en revanche être distingués, tels le nombre de bêtes mises en pâture et les noms de leurs propriétaires.

La documentation et l'élevage

- 18 Cet aspect demeure peu étudié par les médiévistes bretons, comme l'indiquait déjà en 2008 D. Pichot, qui appelait de ses vœux à « dresser un bilan, même approximatif » (Pichot, 2008, p. 51-52). Pour pouvoir mettre en pâture leurs bêtes sur l'île de Vue, les tenanciers devaient s'acquitter d'une redevance annuelle modeste : deux sous pour une vache, cinq pour une jument. Seules les vaches et les juments étaient inscrites dans les registres, car elles offraient des ressources convoitées : le lait pour les premières, les poulains pour les secondes, qui pouvaient ensuite être vendus sur les marchés¹¹. Ces aspects n'intéressent pas les receveurs, car les marchés avaient lieu en dehors du ressort seigneurial. Aucun n'est en tout cas indiqué dans les aveux ou les comptes, alors que les seigneurs percevaient des droits sur les étals (Duval, 1982). Il ne servait donc à rien d'y consacrer des développements, vu qu'ils n'en tiraient pas de redevances. Les effectifs des bêtes mises en pâture sont parfaitement lisibles dans les comptes, avec l'établissement de listes récapitulatives (tableau 2).

Tableau 2. Nombre de bêtes mises en pâture dans l'île de Vue

Année	Cote	Référence	Lieu de conservation	Vaches	Juments
1430	1 E 221 (1)	F° 5 r°	ADLA	15	2
1431				14	2
1436	1 E 221 (2)	F° 6 r°-v°	ADLA	21	Terres afferméés ¹²
1437				22	4
1438				22	4
1448	1 E 221 (3)	F° 8 v° - 9 r°	ADLA	19	4
1449				20	3 + 1 cheval
1457	1 E 222 (1)	F° 10 v° - 12 v°	ADLA	21	4
1458				20	3
1459				15	6
1460				22	6 + 1 cheval
1461				20	6 + 1 cheval
1463				1 E 222 (2)	F° 10 v° - 11 v°

1464				20	3 + 1 cheval
1465				17	4
1466	1 E 222 (3)	F° 12 r° - 13 r°	ADLA	13	2
1467				20	7
1468				13	2
1469				22	2 + 1 cheval
1470				19	3
1471	1 E 222 (4)	F° 8 v° - 10 v°	ADLA	18	3
1472				11	1
1473				11	1
1474				16	-
1476				1 E 223 (1)	F° 13 v°
1484	1 E 223 (2)	F° 13 r° - 14 r°	ADLA ADLA	20	7
1485				21	7
1486				23	7
1487	1 E 223 (3)	F° 8 v - 10 v°	ADLA	22	6
1488				21	6
1489				19	5
1490				17	3
1491				21	4
1506	1 E 223 (5)	F° 12 r° - 13 v°	ADLA	24	8
1507				19	5
1508				25	6

- 19 Qu'en était-il avant les années 1430 ? Aucun indice ne permet malheureusement de répondre de manière certaine à cette question. Les paysans devaient disposer d'autres espaces où mettre en pâture les bêtes, sur leur(s) tenure(s) par exemple. Les prés pouvaient être également affermés, ce qui rend impossible toute évaluation chiffrée du nombre de bêtes mises en pâture (tableau 2¹³). Plus largement, le territoire de la Blanchardais semble avoir été épargné par les soubresauts ou l'insécurité dans la

première moitié du xv^e siècle, aucune référence à ce sujet n'étant inscrite dans les sources. Les redevances étaient peut-être perçues à part, en tenant un registre spécial, sous la forme d'un rouleau, comme certains aveux au début du xv^e siècle¹⁴. Quels éléments expliquent les changements dans les modes de gestion, avec l'insertion de listes dans les comptes seigneuriaux après 1457 ? À partir des années 1460, la Bretagne s'enfonce peu à peu dans une succession de crises, d'abord politiques, puis militaires et économiques, avec de profondes répercussions sur les campagnes (Cintré, 1992 ; Leguay et Martin, 1997 ; Cornette, 2005 ; Rabot, 2017b, p. 143-152). Les seigneurs fonciers figurent parmi les premières victimes, au même titre que leurs tenanciers, avec des redevances en très grande partie fondées sur l'exploitation de la terre et en général fixes (Rabot, 2017a, p. 111-122). Les seigneurs doivent prêter attention à toutes les sources de revenus et les établir clairement par écrit pour n'en oublier aucune.

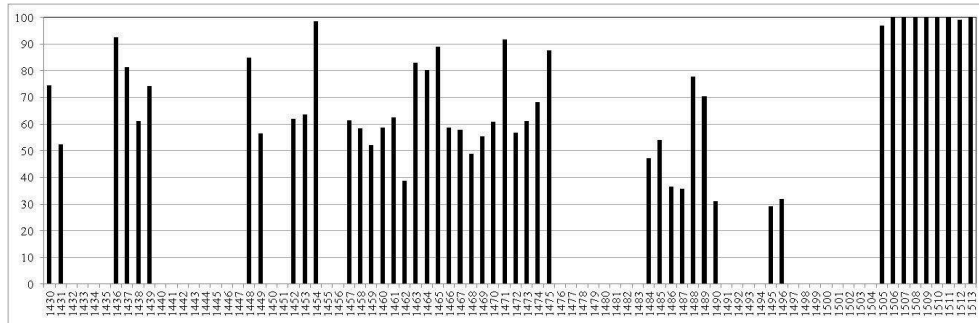
- 20 Les receveurs sont quant à eux chargés de les recenser, sous la forme de listes, qu'ils insèrent par la suite dans les comptes afin de percevoir tous les droits dus. Les receveurs ultérieurs prennent directement appui sur ces listes sans qu'il soit nécessaire de procéder à un nouveau relevé exhaustif. La plupart se contentent de mettre à jour les montants totaux, comme dans les années 1470-1480. En 1466, 1468, 1472 et 1473, une baisse marquée du nombre de vaches mises en pâture dans les communs de l'Île de Vue est observée (tableau 2). Cette situation s'explique en partie par les soubresauts liés à l'incursion française dans les zones de marches au printemps 1468. Les troupes de Louis XI envahissent la région d'Ancenis pour faire plier le duc de Bretagne, qui soutient le frère du roi dans sa reconquête de la Normandie. Louis XI utilise ce prétexte pour envahir la partie orientale du comté de Nantes, avec des effets qui se font ressentir jusque dans la région de Saffré, au nord de la Loire (Rabot, 2019, p. 41). Aucun élément n'apparaît dans la comptabilité de la Blanchardais. Il paraît néanmoins plausible que les effets de cette insécurité se soient fait ressentir en rive gauche, avec des effets insidieux non retranscrits directement dans les sources. Il n'est plus nécessaire de garder la mémoire des noms des assujettis à partir des années 1490, les équilibres étant rétablis. En recoupant les données avec les montants perçus par bête et par type, les chercheurs peuvent estimer le nombre d'animaux en pâture dans l'Île de Vue. Il n'est toutefois pas possible d'établir une répartition par tenancier pour tenter de distinguer les niveaux de richesses et la place dans la hiérarchie villageoise, comme peuvent le faire les chercheurs pour l'époque moderne (Guégan, 2021). Certaines bêtes étaient en effet laissées dans les exploitations ou dans les dépendances des tenures pour ne pas payer de taxes.
- 21 La comparaison des montants des fermes pour le fauchage de l'herbe et des revenus tirés des pacages permet de déceler les premiers signes de réorientation à la fin du Moyen Âge. Le fauchage est-il plus lucratif pour les tenanciers, une fois déduits les frais de transport et de stockage ? N'est-il pas plus avantageux de mettre les bêtes en pâture, dans des espaces prédéfinis et qui ne nécessitent pas de main-d'œuvre importante comme les fauchages ? Les comptes de la Blanchardais démontrent que les fauchages sont peu à peu délaissés au profit des pacages, sans doute parce que les inondations récurrentes, les contraintes techniques – fauchage au printemps, au moment où les travaux se multiplient – ou encore les montants des fermes les en dissuadent. Aucun indice direct n'émerge en tout cas de la documentation, ce qui laisse penser que les décisions étaient avant tout individuelles, avec une certaine logique économique¹⁵ pour maximiser les revenus disponibles.

Les différents enjeux et droits

Les fermes de prés (herbe à faucher)

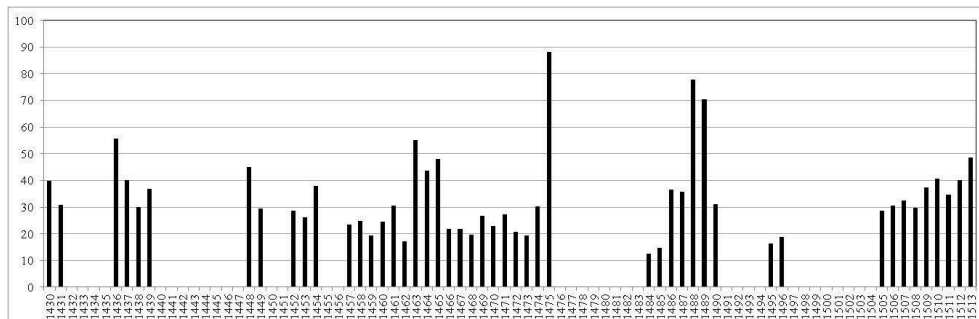
- 22 Tous les comptes présentent des fermes de prés à faucher, qui représentent un appoint non négligeable pour les ressources seigneuriales (graphiques 1 et 2).

Graphique 1. Part des revenus tirés des fermes de prés dans les « recettes incertaines » connues (en %).



- 23 La modestie et le manque de diversité du patrimoine des seigneurs de la Blanchardais, qui reste limité aux censives et aux prés, expliquent la très grande importance des revenus tirés des prés parmi les recettes totales connues pour le XVe siècle (graphique 2). La guerre de 1487-1491 entraîne un repli notable au sein des « recettes incertaines » (graphique 1), du fait de l'insécurité et des passages de troupes de gens d'armes dans les zones frontalières ou de marches (Cintré, 1992, p. 138-143). La désorganisation des circuits économiques ferme certains débouchés extérieurs, tandis que le nombre de bêtes mises en pâture augmente (tableau 2). Le nombre de prés à faucher diminue par conséquent, entraînant un repli des recettes parmi les fermes recensées (graphique 1). Le graphique 2 souligne à quel point la guerre de 1487-1491 n'est qu'un aléa parmi d'autres : les recettes des premières années du XVIe siècle retrouvent très vite le niveau antérieur (graphique 2), les prés à faucher étant faciles à remettre en valeur après les soubresauts. Les fermes d'herbe n'excèdent guère 4 livres par an, ce qui laisse supposer que les parcelles étaient restreintes. De même, les parcelles sont situées les unes par rapport aux autres avec des éléments aujourd'hui disparus, favorisant les travaux collectifs et le regroupement des tenanciers pour emporter les enchères.

Graphique 2. Part des revenus tirés des fermes de prés dans les recettes totales connues (en %).



- 24 L'examen des noms de preneurs montre une grande diversité et un renouvellement régulier des fermiers. Les sommes investies, de l'ordre de quelques dizaines de sous, le nombre de tenanciers installés à la Blanchardais¹⁶, ou encore le nombre de prés affermés¹⁷ expliquent que les fermes ne soient pas accaparées par quelques-uns. Elles pouvaient aussi être mises de côté par les seigneurs pour services rendus. En 1436, Perrin Quili reçoit ainsi quatre prés à faucher de la part de Brient Blanchard pour « services rendus¹⁸ ». En 1449, le pré Jarrigon est explicitement utilisé par Gérard Blanchard pour payer les émoluments du sergent Jehan Guesneau, avec l'octroi de fermes de prés à faucher¹⁹. Jamet Ledu – ou Leduc – se voit lui aussi rétribué de cette manière en 1459²⁰.
- 25 Ces expédients restent malgré tout limités et représentent 6,25 % des prés affermés au total en 1450, 2,78 % en 1453, 4,35 % en 1462. Les prés à faucher servent de variables d'ajustement, pouvant être donnés à des agents seigneuriaux le temps d'une année, à charge pour eux de les faire fructifier et de tirer profit de la vente d'herbe. Les comptes ne gardent aucune trace de telles transactions, car les seigneurs ne percevaient pas de taxes sur elles.

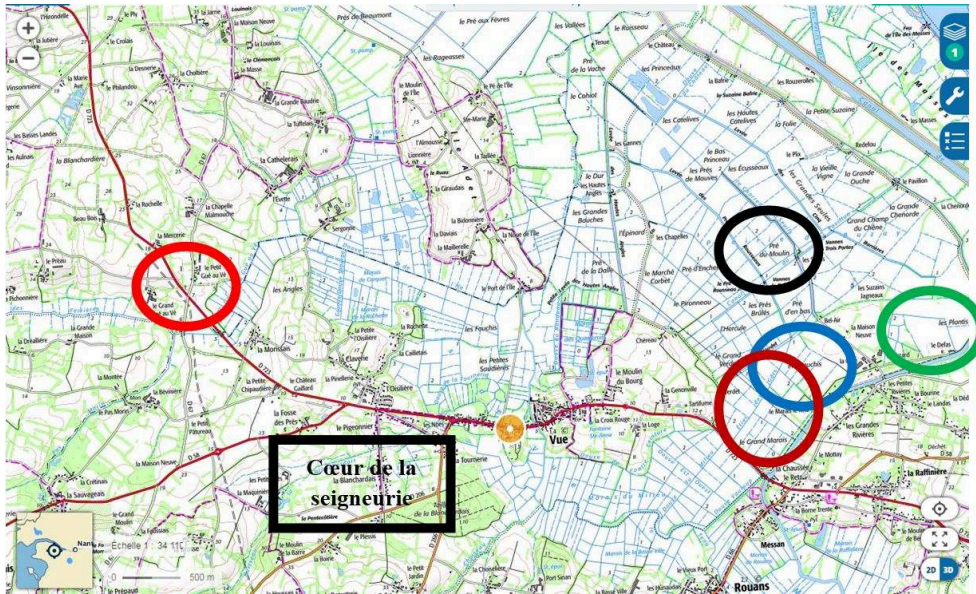
Les prairies et l'aménagement du territoire

- 26 Certaines prairies à faucher peuvent être localisées en croisant les données topographiques avec les indications des comptes. Ceux des décennies 1500-1510 présentent plus précisément les biens²¹, tandis que les registres précédents apportent rarement des éléments à ce sujet, se contentant de localiser les prés par rapport aux tenures. Nous prendrons ici appui sur la totalité des comptes pour tenter de resituer quelques parcelles (tableau 3). Les localisations doivent en outre être recoupées avec les trames hydrographiques et viaires²² (cartes 3 et 4) pour comprendre l'organisation des territoires et saisir l'intérêt de les exploiter.

Tableau 3. Quelques exemples de localisation de prés

Nom retranscrit dans le compte	Toponyme actuel	Localisation
Pré du Gué au Vé	Petit Gué au Vé	Nord-ouest de la seigneurie
Subzain Deffays	Les Suzains Jagneaux	Nord-est de la seigneurie et du bourg de Vue
Pré du moulin	Pré du moulin	Nord-est de la seigneurie et du bourg de Vue
Prez de Veuz	Pré Fauchis et Grand marais	Est de la seigneurie et du bourg de Vue
Pré de la Grant Bande	Pré Fauchis	Nord-est de la seigneurie et nord-ouest du bourg de Vue

Carte 5. Localisation de quelques parcelles dans le finage de Vue



Géoportail

- 27 La plupart des prés à faucher se situent dans la bordure orientale du finage de Vue, en lien avec les cours d'eau (carte 4) pour favoriser les pousses d'herbe, comme nous l'avons vu. Les prés n'entrent nullement en concurrence directe avec les tenures, les terroirs dans lesquels ils s'inscrivent étant difficiles à mettre en valeur. Hormis le Gué au Vé, tous les prés sont concentrés dans un triangle formé par les bourgs de Vue, l'Acheneau et la rive gauche de la Loire. Cet ensemble délimite clairement une zone de marais externe (carte 2), enserrée par l'étier de Vue à l'ouest et l'Acheneau à l'est.
- 28 Les finages sont parfaitement organisés pour limiter au mieux les inondations. L'examen plus minutieux des confins orientaux sur les cartes du site Géoportail laisse voir un maillage très fin de canaux et d'autres aménagements pour drainer (Sarrazin, 1988, 2014, 2015). Les seigneurs de la Blanchardais tirent profit des savoir-faire et des outils promus par leurs voisins, les cisterciens de Buzay, qui reprennent à leur compte les premiers équipements de la Basse-Loire en les perfectionnant (Sarrazin, 1988, p. 63). Les paysages actuels portent les traces de ces aménagements, avec les chenaux et autres dispositifs visant à extirper l'eau des champs (carte 4), qui marquent aujourd'hui encore les paysages. Aucune indication concernant ces équipements ne transparait dans les comptes de la Blanchardais. Deux écluses à l'est de Vue, sur la chaussée Le Roy, existaient pourtant (Sarrazin, 1988, p. 71).

Les conflits d'usage

- 29 Les comptes de la Blanchardais laissent entrevoir cet aspect méconnu de la vie rurale à la fin du Moyen Âge. Les tensions, qui ne dégèrent pas en conflits ouverts dans le cas de la Blanchardais, sont liées à l'exploitation des ressources naturelles – les prés – et aux revenus qui en sont tirés. Les conflits d'usage peuvent être classés en deux grandes catégories (Sarrazin, 2012, p. 37²³).
- 30 Les premiers ont trait à la question de l'eau, essentielle comme nous l'avons rappelé, pour bénéficier d'une herbe de qualité et suffisamment abondante pour nourrir les

bêtes et les vendre sur les marchés. Pour être productifs, les marais en bord de Loire doivent être drainés suffisamment tôt des eaux hivernales pour laisser pousser l'herbe ensuite fauchée ou donnée aux bêtes – en pâture – avant le début de l'été (Gras, 1984, p. 46-47). Une autre pousse pouvait ainsi avoir lieu, par le biais de l'irrigation, en lien avec les grandes marées qui bloquaient l'écoulement des eaux vers l'aval. Des vannages, insérés sur les étiers, servaient entre autres à évacuer le trop-plein d'eau à marée basse ou à faire pénétrer l'eau douce à l'intérieur des parcelles, au moment de la marée haute, en obstruant les issues²⁴. Ce fragile équilibre peut être rompu par des actions extérieures. Dans la nuit du 17 au 18 décembre 1456, 200 personnes environ commettent de lourds dégâts sur les chaussées Le Roy et Boudais, creusant des brèches et rompant les arceaux²⁵, occasionnant de très lourds dégâts sur les marais de Buzay, estimés à 4 000 écus d'or (Sarrazin, 1988, p. 74-75 ; *Id.*, 2012, p. 53-54). Les inondations de prés de la Blanchardais peuvent être rattachées à cet épisode, survenu en amont, qui a brutalement rompu la retenue et le bon écoulement des eaux vers la Loire.

- 31 L'eau est également indispensable pour les édifices seigneuriaux comme les moulins à blé, afin de faire tourner les meules et retirer d'autres revenus avec les fermes, pour un montant annuel moyen de 50 boisseaux de seigle (Rabot, 2018, tableau 2, p. 89). Les seigneurs favorisent à partir de 1464 les moulins²⁶, sans doute car les redevances en nature étaient beaucoup plus lucratives que les fermes de prés à faucher, perçues en numéraire. Seul le pré de l'étang est concerné par cette réorientation avec l'ennoisement de la parcelle pour contenir l'eau indispensable au bon fonctionnement du moulin.
- 32 Le deuxième grand type de conflits d'usage renvoie aux espaces de pâture pour les bêtes. Les prés affermés sont situés au cœur de la seigneurie, sur le territoire de Vue, à proximité immédiate de la réserve appelée « Île de Vue », nous l'avons dit. Les receveurs prennent bien soin de distinguer les recettes tirées des prés à faucher de celles des panages des vaches et des juments. Les terres ne sont pas les mêmes, comme l'indique cette référence insérée dans le compte rendu en date du 13 juin 1432 : « [...] Et ne compte pas de la ferme du Port Soreau, de l'an mil III^c XXXI, pour ce qu'il n'y eut nuls laborages environ celui an et l'esplècèrent les bestes de l'afiage [...]»²⁷. Le receveur poursuit en indiquant les bêtes mises en pâture dans le domaine de l'Île de Vue²⁸, qui ont rapporté un total de 40 sous en 1430 pour 15 vaches et 2 juments, 38 sous en 1431 pour 14 vaches et 2 juments. L'afféage des bêtes dans les prés à faucher était exceptionnel, de manière à éviter les conflits d'usage et à garantir au mieux les levées. Un calendrier succinct des affermages peut être esquissé en partant des registres (tableau 4).

Tableau 4. Présentation synthétique des différents termes de paiement en fonction de leur occurrence dans les registres de compte.

Terme de paiement indiqué dans les actes	Nombre de fois où le terme de paiement est indiqué	Proportion en % par rapport au nombre d'occurrences
------------------------------------------	----------------------------------------------------	-----------------------------------------------------

Pâques	6	18,75
Mai	23	71,86
Août ²⁹	1	3,13
Saint-Viaud (16 octobre)	1	3,13
Toussaint	1	3,13

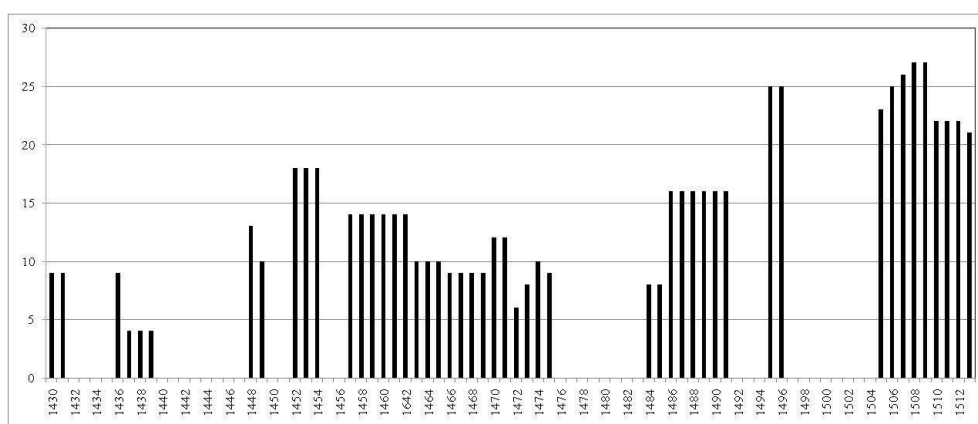
- 33 Comme ailleurs en Bretagne méridionale, le prélèvement était très modéré dans ses taux, mais multiple dans ses formes pour compenser en partie les faibles montants perçus (Rabot, 2017a, p. 164-168). Les prés à faucher alimentaient un circuit spécifique, destiné à nourrir les bêtes lorsqu'elles ne pouvaient être mises en pâture dans l'Île de Vue, tandis que l'essentiel des fauchages devait être écoulé sur les marchés extérieurs. Cela explique la volonté des seigneurs, ainsi que de leurs agents, de ménager les ressources pour ne pas introduire de concurrence et finalement peser négativement sur les recettes. L'absence de données sur la justice à la Blanchardais ne permet pas d'affirmer si ces accommodements évitaient toutes les sources de conflits, en particulier pour les divagations de bêtes.

Les preneurs de fermes et leurs relations avec les seigneurs

Les conditions des mises aux enchères

- 34 En dépit de quelques lacunes, la continuité chronologique de la série comptable de la Blanchardais permet de faire le point avant les grandes crises de la fin du Moyen Âge, qui se concentrent entre les décennies 1460 et 1490. Elles permettent également de voir leurs impacts sur les territoires et les hommes, au moment où s'opèrent les premières tentatives de reconstruction, dans les années 1490-1500 (graphique 3).

Graphique 3. Nombre de fermes de prés par année³⁰



- 35 Dans les années 1430-1440, les fermes sont quasiment toutes prises par des binômes de tenanciers, qui s'acquittent de montants bien supérieurs à ceux versés pour les censives (de l'ordre d'une dizaine de sous par an : Rabot, 2017a, p. 164) avec des montants compris entre 25 sous et 4 livres.

- 36 Dans les années 1450, les fermes sont davantage attribuées à des preneurs individuels, qui s'acquittent pour cela d'une vingtaine à une trentaine de sous chacun, auxquelles s'ajoutent des redevances en nature : 2 poules. Les binômes de preneurs n'apparaissent que pour les fermes supérieures, de l'ordre de 6 livres, ce qui révèle une première réorientation : les montants des fermes se stabilisent, mais le nombre de fermes mises aux enchères augmente, favorisant davantage les preneurs individuels.
- 37 Dans les années 1480, au fur et à mesure que les difficultés s'amoncellent sur les seigneuries foncières (Rabot, 2017a, p. 259-285), les fermes de pré se multiplient avec des montants moyens de 20 sous. L'érosion des enchères est compensée par les seigneurs, qui multiplient les offres, atteignant des niveaux inégalés au seuil du XVI^e siècle, lorsqu'est lancée la reconstruction agraire. Celle-ci est beaucoup plus tardive que dans le reste de l'ouest de la France (Rabot, 2017b, p. 149-151).
- 38 Les receveurs utilisent la technique de la chandelle allumée pour faire monter les prix. Les registres des années 1470-1480 l'indiquent clairement, alors que les précédents se contentaient de mentionner les « fermes », ou les « abiennages », sans autres considérations concernant les techniques d'attribution. Ce changement est révélateur des heurts de la conjoncture. Les receveurs sont obligés d'accorder une plus grande rigueur et une plus grande attention aux sommes perçues pour tenter de stabiliser les recettes, à un moment où les dépenses augmentent et où l'érosion monétaire menace les produits des rentes foncières. Les receveurs ne peuvent tout bouleverser sans prendre le risque de faire fuir les enchérisseurs. Les indications de fermes non attribuées, faute de preneurs, se limitent uniquement aux inondations. Même lors des épisodes de graves tensions, les receveurs ont toujours trouvé à qui affermer les prés, ce qui est la preuve de l'intérêt porté par les tenanciers.

Les preneurs de fermes

- 39 L'examen des noms des preneurs tout au long de la série comptable permet de dégager d'autres conclusions. En recoupant ces données avec celles des fermes consacrées aux édifices seigneuriaux, l'on s'aperçoit que les fermes de prés sont particulièrement recherchées par les familles de tenanciers proches de la sphère seigneuriale et/ou des receveurs (Rabot, 2018, p. 97-98). Jamet Chaléon, Olivier et Jouhan Gaultier en 1430 ; Johan Chaléon et Jehan Raoulleau en 1436 et 1448 ; Jehan Giqueau en 1453 ; André et Jamet Raoulleau en 1461 et 1462 ; Jehan Gautier et Jehan Raoulleau en 1462 ; André et Guillaume Raoulleau en 1464 ; André Raoulleau, Jehan Moreau et Éonnet Guillo en 1469 ; Jehan Raoulleau en 1475 ; Guillaume Houys en 1486 ; Guillaume Leschardoux en 1490 ou encore Jehan Boneau en 1508 constituent quelques exemples emblématiques. Une poignée de familles paysannes dispose donc de revenus suffisants, quelle que soit la date considérée, pour pouvoir prendre à ferme des prés avec des montants bien supérieurs aux droits annuels versés pour les censives. Les familles Chaléon, Raoulleau, Bouyer et Houys sont en outre bien intégrées aux sphères locales de pouvoir. Elles entretiennent des liens étroits avec les receveurs, participant régulièrement aux enchères pour les prés, le four ou les moulins sis à Vue. En exploitant ces biens, elles dégagent des sommes suffisantes pour emporter les enchères et consolider leur patrimoine, ce qui leur offre en retour la possibilité de se hisser dans les rangs supérieurs de la paysannerie.

- 40 Nous ne pouvons toutefois aller plus loin en matière de stratégies d'affirmation dans la sphère paysanne et locale. Nous manquons en effet d'éléments suffisamment solides pour évaluer les patrimoines matériels, tels que les inventaires après décès. La permanence des noms tout au long de la période et le rapprochement des prises de ferme par un même individu laissent en tout cas entrevoir des stratégies de réseau, qui se transmettent de génération en génération et de proche en proche, afin d'affermir les positions sociales préexistantes.

Les rapports de force et les équilibres

- 41 Les prés à faucher font l'objet de nombreuses convoitises et attentions, car leurs revenus sont suffisamment lucratifs, même lors des périodes de crises aiguës, comme dans les décennies 1460 ou 1480. Les enchères à la chandelle allumée occultent néanmoins un aspect important, qui interpelle les historiens : y avait-il des rivalités ou non entre les preneurs ? La multiplication des enchères offre un premier élément de réponse. Pour limiter ces risques, les receveurs n'hésitent pas à multiplier les parcelles offertes à partir de 1486 et plus encore dans les années 1490, au risque d'accroître la pression sur les espaces, en particulier dans les zones les plus basses et donc inondables. Cette pression se manifeste particulièrement dans les années 1460-1480, où les absences de levées pour cause d'inondations se multiplient (tableau 5). Les absences de levées pour cause d'inondations sont ainsi plus importantes pour l'année 1457-1458 que pour 1474. La notion de cumul est très importante à prendre en compte pour appréhender la situation, d'autant plus que la série comptable présente une exceptionnelle continuité, qui permet de saisir correctement les évolutions et les inflexions liées à la conjoncture.

Tableau 5. Part des prés inondés par rapport au nombre total de fermes mises aux enchères.

	1430-1431	1436-1437	1440-1450	1457-1458	1460	1466-1467	1472
Prés inondés	0	2/9	0	4/14	1/14	1/9	1/6
En %	-	22,22	-	28,57	7,14	11,11	16,67
	1473	1474	1486	1490	1507	1513	
Prés inondés	1/8	2/10	1/16	2/16	1/26	1/21	
En %	12,5	20	6,25	12,5	3,85	4,76	

- 42 Dans la seconde moitié du xv^e siècle, les inondations perturbent moins les enchères, qui peuvent quasiment se dérouler sans encombre. La multiplication des enchères permet de contourner les difficultés saisonnières liées aux inondations (graphique 2 et tableau 2), en maintenant le nombre de bovins mis en pâture autour d'une vingtaine chaque année. Les chevaux et les juments connaissent des fluctuations beaucoup plus fortes, suivant les années, sans doute parce que les paysans disposaient d'autres terres où mettre ces animaux en cas d'inondations. Les sources de la Blanchardais (aveux et registres comptables) n'apportent aucun élément à ce sujet. Les prés restent malgré

tout très intéressants pour les tenanciers : ils leur offrent des compléments de revenus, à un moment où les circuits économiques se trouvent désorganisés par les affrontements avec la France (Touchard, 1967, p. 295-310, 352-354). Ils constituent d'un autre point de vue une ressource précieuse pour les seigneurs, avec des montants cumulables qui permettent de faire face aux dépenses sans cesse croissantes. La part des fermes de prés dans les recettes seigneuriales connues n'évolue toutefois pas de manière significative (graphique 2), ce qui tend à prouver qu'il s'agit de revenus d'appoint.

- 43 Les receveurs n'ont pas pu tirer pleinement profit de la situation en répercutant sur les enchérisseurs une hausse des montants pour compenser, dans le même temps, l'accroissement des dépenses et l'érosion des rentes foncières. Les tenanciers n'étaient pas prêts à payer de telles sommes. Les montants retranscrits dans le registre en témoignent, avec des enchères moyennes de 30 à 40 sous dans les années 1490-1500³¹, soit une dizaine à une vingtaine de sous supplémentaires comparés aux montants perçus dans les années 1450. Les tenanciers, quant à eux, ont su s'organiser et faire pression, par les fermes justement, pour ne pas payer plus cher les enchères. Les comptes seigneuriaux empêchent de saisir les stratégies paysannes. Peut-être les enchérisseurs ont-ils agi de concert, d'autant plus facilement que les fermes étaient régulièrement emportées par les mêmes individus, ou leurs parents, qui connaissaient parfaitement le système.
- 44 L'on peut aussi expliquer cette situation par la proximité des principaux fermiers avec les receveurs et les seigneurs. Les familles Raoulleau, Chaléon, Giqueau ou encore Gautier, qui se portent volontaires à maintes reprises, ont eu l'occasion d'observer les pratiques et les modes de gestion à travers les enchères. Elles n'étaient pas passives, bien au contraire, comme pourraient le laisser penser les indications laconiques des receveurs. Cette connaissance pratique des structures seigneuriales leur a sans doute permis de ne pas céder et d'emporter des fermes à des niveaux stables par rapport à la période précédant les crises.

Conclusion

- 45 L'étude des prés dans les sociétés rétro-littorales comme le pays de Retz avec la Blanchardais, entre l'océan Atlantique et l'arrière-pays nantais, ne saurait se résumer à une seule approche. Les enjeux sont non seulement économiques, avec la volonté de tirer au mieux profit d'une ressource naturelle, indispensable aux sociétés paysannes : l'herbe pour nourrir le bétail. Ils sont également territoriaux avec la coexistence de différentes activités : fauchage pour les ventes extérieures ; espaces de vaine pâture avec des terrains qui s'apparentent à des communaux, sur lesquels les seigneurs perçoivent des redevances modestes ; multiplication des parcelles et des fermes pour répondre à la demande des tenanciers et limiter les conflits d'usage autant que faire se peut, bien que toutes les bêtes ne soient pas mises en pacage à l'extérieur des tenures.
- 46 L'étude des prés a également souligné les rapports de force et les stratégies mises en œuvre par les familles paysannes pour tirer profit elles aussi de cette ressource. En multipliant et en diversifiant les fermes avec les prés et les édifices seigneuriaux, voire en les alternant, certaines familles semblent tirer leur épingle du jeu en consolidant leur patrimoine, leurs capacités financières, tout en se rapprochant de la sphère seigneuriale à travers les receveurs. Les aléas conjoncturels – inondations, difficultés

extérieures avec les désorganisations des circuits d'échanges – semblent avoir été limités pour la Blanchardais, au seuil du XVI^e siècle du moins. Des recherches sur la période ultérieure, éclairée par une autre série comptable, seront ici les bienvenues pour explorer ces pistes.

BIBLIOGRAPHIE

- Athimon, E., Maanan, M., Sauzeau, Th. et J.-L., Sarrazin, 2016, Vulnérabilité et adaptation des sociétés littorales aux aléas météo-marins entre Guérande et l'île de Ré, France (XIV^e – XVIII^e siècles), *Vertigo*, 16, 3 [en ligne] URL : <https://journals.openedition.org/vertigo/17927?lang=pt>
- Becerra, S. et Peltier, A., 2009, *Risques et environnement : recherches interdisciplinaires sur la vulnérabilité des sociétés*, L'Harmattan, Paris, 570 p.
- Burnouf, J. et Ph. Leveau (dir.), 2004, *Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture*, Paris, Publications du Comité des études historiques et scientifiques, n° 19, 493 p.
- Chauvet, A., 1987, *Porte nantaise et isolat choletais, essai de géographie régionale*, éd. Hérault, Maulévrier, 270 p.
- Cintré, R., 1992, *Les marches de Bretagne au Moyen Âge. Économie, guerre et société en pays de frontière (XIV^e-XV^e siècles)*, éd. Jean-Marie Pierre, Pornichet, 1992, 238 p.
- Ciriacono, S., 1994, Drainage et contrôle des eaux dans l'Europe du XVI^e siècle, dans : Crouzet-Pavan, É. et J.-C. Maire-Vigueur (éd.), *Water Control in Western Europe Twelfth-Sixteenth Centuries ; le contrôle des eaux en Europe occidentale XII^e-XVI^e siècles*, Milan, pp. 139-149.
- Cornette, J. (dir.), 2005, *Histoire de la Bretagne et des Bretons, t. 1 : Des âges obscurs au règne de Louis XIV*, Le Seuil, Paris, 2005, 718 p.
- Duval, M., rééd., 2001 (1^{re} éd., 1982), *Foires et marchés en Bretagne de l'Antiquité à la fin de l'Ancien Régime*, Royer-chroniques d'antan, Paris, 404 p.
- Gras, J.-E., 1984, L'eau dans la région nantaise, *Cahiers nantais*, n°23, pp. 81-83.
- Guégan, I., 2021, Le pré dans l'économie agraire bas-bretonne au XVIII^e siècle. Aménagements hydrauliques et spéculations foncières, *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 128, 1, pp. 55-78.
- Lavaud, S., 2001, Paysage et mise en valeur des palus de Bordeaux au Moyen Âge, *Revue archéologique de Bordeaux*, 112, p. 119-128.
- Lavaud, S., 2002, La palu de Bordeaux aux XV^e et XVI^e siècles, *Annales du Midi*, 114, 237, p. 25-44.
- Leguay, J.-P. et H. Martin, 1997, *Fastes et malheurs de la Bretagne ducal (1213-1532)*, Ouest-France Université, Rennes, 435 p.
- Maître, L., 2017 (1^{re} éd. : 1912), *Le lac de Grandlieu et ses affluents. Histoire, pêche, navigation, dessèchement*, t. 1, Paris, Hachette BnF, 136 p.

- Pichot, D., 2008, L'herbe et les hommes : les prés dans l'ouest de la France (XI^e-XIV^e siècle), dans : Brumont, Fr. (éd.), *Prés et pâtures en Europe occidentale*, Flaran, 28, Presses universitaires du Midi, Toulouse, 296 p., p. 45-64.
- Pougeard, M., 1965, *La Bretagne au XV^e siècle. Étude démographique*, mémoire de DES (dactyl.), Université de Nantes
- Rabot, B., 2017a, *Les structures seigneuriales rurales en Bretagne méridionale (XIV^e-XVI^e siècles)*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 414 p.
- Rabot, B., 2017b, Crises et recompositions des campagnes bretonnes méridionales (pays vannetais et nantais) aux XIV^e et XV^e siècles, dans : Laget, Fr., Josserand, Ph. et B. Rabot (dir.), *Entre horizons terrestres et marins. Sociétés, campagnes et littoraux de l'Ouest atlantique. Mélanges offerts à Jean-Luc Sarrazin*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 340 p., pp. 143-152.
- Rabot, B., 2018, Communautés rurales et édifices seigneuriaux en Bretagne méridionale aux XIV^e et XV^e siècles, *Histoire et Sociétés Rurales*, Vol. 50, pp. 77-108.
- Rabot, B., 2019, Apports et limites de la série comptable à la connaissance de la châtelainie de Saffré au XV^e siècle, *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, Vol. 126, n°1, pp. 21-48.
- Sarrazin, J.-L., 1981, Les activités d'un rassembleur de terres en Pays de Rais vers le milieu du XV^e siècle, *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, Vol. 88, pp. 135-156.
- Sarrazin, J.-L., 1988, Les cisterciens de Buzay et l'aménagement des marais de l'estuaire de la Loire au Moyen Âge (XII^e-XVI^e siècles), *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, Vol. 65, pp. 57-79
- Sarrazin, J.-L., 2012, Gestion et conflits de l'eau dans les marais de la façade atlantique du royaume de France au Moyen Âge, dans : Fournier, P. et S. Lavaud, *Eaux et conflits dans l'Europe médiévale et moderne*, Flaran, 32, Presses universitaires du Midi, Toulouse, 284 p., pp. 35-57 [en ligne] URL : <https://books.openedition.org/pumi/9448>
- Sarrazin, J.-L., 2014, Dignes, bots et chaussées. Les levées de défense face à la mer dans les zones littorales basses de l'Europe du Nord-Ouest (XI^e-XVI^e siècle), dans : Laget, Fr. et A. Vrignon (dir.), *S'adapter à la mer. L'homme, la mer et le littoral du Moyen Âge à nos jours*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, pp. 47-70 [en ligne] URL : <https://books.openedition.org/pur/25847?lang=fr>
- Sarrazin, J.-L., 2015, Les communautés paysannes des marais littoraux poitevins à la fin du Moyen Âge : pratiques communautaires, hiérarchisation sociale, solidarités, dans : Jeanneau, C. et P. Jarnoux (dir.), *Les communautés rurales dans l'Ouest du Moyen Âge à l'époque moderne*, CRBC-UBO, Brest, pp. 191-224.
- Sellier, D., 2012, Géomorphologie de l'estuaire de la Loire, éléments de vulgarisation et de patrimonialisation, *Cahiers nantais*, 1, pp. 45-64
- Sellier, D., 2013, Relief et patrimoine géomorphologique du pays de Retz, *Bulletin de la Société des historiens du Pays de Retz*, 31, pp. 5-14
- Touchard, H., 1967, *Le commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge*, Les Belles Lettres, Paris, 456 p.
- Verger, F., 2005, *Marais et estuaires du littoral français*, Belin, Paris, 335 p.
- Verger, F., 2009, *Zones humides du littoral français*, Belin, Paris, 400 p.

NOTES

1. Archives départementales de Loire-Atlantique (ADLA), 1 E 221 à 1 E 223. 14 registres éclairent les années 1429 à 1513, malgré des lacunes chronologiques pour les décennies 1440, 1450 et 1460.
2. Les minus sont des déclarations produites par les héritiers, le plus souvent nobles, à la mort du seigneur détenteur pour s'acquitter des droits de rachat. Le rachat est le droit par lequel le seigneur est autorisé à exiger lors de la mort d'un vassal une année de revenu du fief.
3. Ces remarques étaient inutiles, car les repères étaient connus de tous et reposaient sur des éléments majeurs du paysage, aujourd'hui disparus ou insaisissables, comme les limites des autres parcelles, remaniées au cours des siècles.
4. Voir *infra*, deuxième partie.
5. ADLA, 1 E 221 (2), f° 6 r°.
6. Appelés « rox » dans les sources médiévales.
7. En dehors des épisodes d'inondations, les fermes non attribuées, faute de preneurs, demeurent exceptionnelles : ADLA, 1 E 222 (3), f° 9 v° (1468) ; 1 E 223 (6), f° 14 v° (pré de l'Omée en 1513) et f° 18 v° (pré Brideau en 1513). Aucun élément d'explication n'est avancé par les receveurs pour justifier ces absences.
8. ADLA, 1 E 217.
9. ADLA, B 11307.
10. ADLA, H 21.
11. Les comptes seigneuriaux du xv^e siècle pour le comté de Nantes ne gardent aucune trace d'ânes et d'ânesses, dont le lait aurait pu être réutilisé. La Blanchardais ne fait pas exception. Les autres sources disponibles (aveux et dénombremens) ne gardent aucune trace des animaux en dehors de ceux utilisés pour payer les redevances seigneuriales. Il est dès lors impossible de savoir s'il y avait bien des ânes et des ânesses dans le cadre du transport ou des travaux agricoles.
12. « Et ne compte pas de l'afiage desdictes jumens de l'an mil IIII^c XXXVI pour ce que monseigneur afferme la Riviere Clouse à Guillaume Pasqueteau, Jouhan Chaillot, Guillaume Guillou et Martin Charlot qui mistrent leurs jumens celui an en ladicte Riviere Clouse. [...] » : ADLA, 1 E 221 (2), f° 7 r°.
13. Comme en 1447, lorsque des prés sont affermés pour mettre en pâture les juments : ADLA, 1 E 221 (2), f° 7 r°.
14. Par exemple : ADLA, 1 E 225.
15. Il paraît ici hasardeux d'évoquer la question de la rentabilité, ce concept étant étranger aux hommes du temps. En revanche, l'on peut parler d'une recherche de profit, surtout si l'on songe à l'augmentation des besoins et des pressions extérieures à la fin du xv^e siècle, en lien avec les crises.
16. Bien qu'il soit impossible de connaître le nombre exact, vu que seuls les chefs de famille, qui s'acquittaient des droits et des redevances, étaient mentionnés dans les sources seigneuriales. Pour plus de précision sur la démographie, voir : Pougeard, 1965, en particulier p. 50 bis.
17. Une douzaine chaque année.
18. ADLA, 1 E 221 (2), f° 4 r°.
19. ADLA, 1 E 221 (3), f° 5 r°.
20. ADLA, 1 E 222 (1), f° 6 v°.
21. ADLA, 1 E 223 (5 et 6).
22. Les réseaux retranscrits sur les cartes 3 et 4 correspondent aux réseaux actuels. Ils reprennent partiellement les anciens réseaux et nous avons, pour cette raison, choisi de les présenter sur les cartes.
23. Jean-Luc Sarrazin souligne à juste titre la multitude des situations ainsi que l'absence de contentieux importants pour les marais de la façade atlantique à la fin du Moyen Âge.

24. Sur les différentes techniques de dessèchement ainsi que sur les enjeux liés à la régulation des eaux, nous renvoyons à la présentation de Sarrazin (2012, p. 43-44).
25. Il s'agit de « petites arches d'un ponceau, d'un pont, d'un aqueduc », d'après la définition du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL), CNRS/Atilf.
26. ADLA, 1 E 222 (2), f° 7 v°.
27. ADLA, 1 E 221 (1), f° 5 r°.
28. ADLA, 1 E 221 (1), f° 5 r°.
29. Les éléments insérés dans les registres de compte ne permettent pas de préciser davantage les termes de paiement.
30. Les parcelles inondées sont ici exclues.
31. Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 E 223 (3 à 5).

RÉSUMÉS

Les sources relatives à l'élevage et à l'exploitation des prés en France, et plus précisément en Bretagne méridionale à la fin du Moyen Âge, restent rares et d'ampleur limitée. Ce trait explique en partie l'absence d'intérêt des chercheurs. L'ouverture aux autres disciplines, en particulier la géographie, permet d'élargir les réflexions en posant la question des rapports aux territoires. Comment les paysans et les seigneurs ont-ils mis en valeur des espaces fragiles, soumis régulièrement aux inondations ? Comment ont-ils écoulé les productions sur les marchés locaux et extérieurs ? Comment la mise en valeur des prés a-t-elle marqué, en retour, l'organisation sociale ? La proximité du littoral et des marées a-t-elle eu un impact notable sur ces territoires ? Ces questions sont autant de pistes auxquelles cet article se propose de réfléchir, en partant de la série comptable de la Blanchardais, seigneurie foncière implantée en rive gauche de l'estuaire de la Loire, dans la commune de Vue (aujourd'hui située dans la région française de la Loire-Atlantique). La proximité de grandes voies de communication a incontestablement facilité les échanges. Mais d'autres aspects sont à prendre en compte, en croisant les cartes et les données tirées des archives.

Historical sources dealing with the breeding and exploitation of swamps in the Southern part of Brittany at the end of the Middle Ages remain few and so limited to study it shrewdly. This is at least a reason for the lack of interest of historians. Open-minded approaches to other academic matters, first of all geography, allow us to ask further questions such as relationships between territories and rural societies. How did landlords and tenants enhance delicate areas, regularly subject to flooding? How did they trade productions on local or foreign territories? How did the irrigate fields affect the social and rural organization? Has the proximity of the coastline and tide had a significant impact on these territories? This is the first purpose of this paper, beginning with historical sources: the accounting series of the seigniorie of La Blanchardais (located in Vue, Loire-Atlantique). The proximity of major links undoubtedly helps trade along. Further aspects will be taken into account in this note, by crossing references altogether.

INDEX

Keywords : Acheneau, Blanchardais, trading, water, estuary, scything, flood, swamp, pastures, irrigated fields, vulnerability

Mots-clés : Acheneau, Blanchardais, échanges, estuaire, inondation, marais, pâtures, prés irrigués, vulnérabilité

AUTEUR

BRICE RABOT

Professeur agrégé en histoire médiévale, Nantes Université, chercheur associé au Centre de recherches en histoire internationale et atlantique (CRHIA) et au Centre d'études supérieures en civilisation médiévale ; Université de Poitiers (CESCM), adresse courriel : brice.rabot@univ-nantes.fr